



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Bellettre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (INO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

MAI

Capsule : Brûlage d'herbes et feu à ciel ouvert

L'annonce de l'été nous fait rêver d'un feu de camp en bonne compagnie. Pour ne pas que votre rêve tourne en cauchemar, assurez-vous de respecter les règles préventives de base.

Une réglementation municipale vous oblige à obtenir un permis pour le brûlage d'herbe et les feux à ciel ouvert (s'il y a lieu).

Vous devez alors respecter les conditions de sécheresse émises par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Lorsque les risques d'incendie sont trop élevés, il faut s'abstenir de faire un feu à ciel ouvert.

Pour faire votre feu, choisissez d'abord un endroit dégagé, à l'abri du vent et près de l'eau. Si vous êtes loin de l'eau, assurez-vous d'avoir de quoi éteindre le feu rapidement, comme de l'eau dans une chaudière, du sable et un râteau ou une pelle. Vous devez dégager le tour du feu de toute matière pouvant s'enflammer sur une largeur d'au moins cinq fois sa hauteur.

Nettoyez ensuite l'emplacement et creusez jusqu'au sable (vous pouvez entourer le site de pierres) puis déposer des brindilles sèches au centre de l'emplacement pour allumer le feu.

Pour entretenir le feu, gardez-le le plus petit possible et conservez un tas de bois à proximité, ce qui évitera d'avoir à quitter le site pour aller chercher du combustible. Ne laissez jamais sans surveillance un feu à ciel ouvert.

Lorsque vous avez terminé, éteignez le feu en brassant bien les cendres et en y versant de l'eau ou du sable. Assurez-vous que le feu est complètement éteint avant d'aller au lit ou de quitter l'endroit.

Évitez de fumer en forêt. Si vous le faites, assurez-vous d'être à proximité d'un cours d'eau ou alors éteignez votre cigarette sur un rocher.

François Gingras
Technicien en prévention des incendies
Coordonnateur en sécurité incendie
819 629-2829, poste 240
francois.gingras@mrctemiscamingue.qc.ca